



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXPERTISE D'UN LINEAIRE
HYDROGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE LA CARTOGRAPHIE DES
COURS D'EAU

Remplir une fiche par linéaire dont le statut exige selon vous une expertise

COMMUNE :

NOM DU LINEAIRE :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM : PRENOM :

FONCTION / RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

(nécessaire pour confirmer la réception de votre demande)

LOCALISATION DU LINÉAIRE À EXPERTISER

(renseigner toutes les rubriques)

LIEU-DIT :

REFERENCES CADASTRALES :

Section : <input type="text"/>	numéro(s) de parcelle(s) : <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

DESCRIPTION DU LINÉAIRE

Type de linéaire :

Comment caractérisez-vous le linéaire ? cours d'eau Fossé autre

(description en commentaire)

Le linéaire vous semble-t-il correspondre à un lit naturel ? oui non

Origine de l'écoulement :

Source localisée : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Source diffuse : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Rejet drainage/fossé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Zone humide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Écoulement situé en aval d'un plan d'eau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Fréquence de l'écoulement :

L'écoulement est-il permanent ? oui non
Si non : assec : 3 mois 6 mois 9 mois
écoulement uniquement après une forte pluie ? oui non

Berges marquées : oui non

Hauteur estimée :

Végétation spécifique de bord de rive : oui non
Présence de vie aquatique : oui non

MOTIVATION DE LA DEMANDE

COMMENTAIRES

Formulaire à accompagner des pièces complémentaires nécessaires :

- *photos*
- *plan basé sur la carte de l'IGN au 1/25 000 (Scan 25)*
- *autres plans utiles (extrait cadastral, etc.)*
- *autres éléments d'aide à l'expertise (inventaires, rapport d'expertise, etc.)*

Formulaire à remplir et à adresser par courrier à l'adresse suivante :

**DDTM 44, Service Eau et Environnement, Unité Eau et Milieux Aquatiques
10 bd Gaston Serpette – BP 53606
44036 NANTES cedex 1**

ou par mail à l'adresse suivante : ddtm-see@loire-atlantique.gouv.fr

Définition d'un cours d'eau issue de la Loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 et intégrée au Code de l'Environnement dans l'article L.215-7-1 :

« Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année.

L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. »

L'expertise s'appuiera sur les trois critères cumulatifs de la définition.